

# Séance du mercredi 7 février 2018

---

L'An deux mil dix-huit, le 7 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS.

**Présents :** Madame Patricia BOURGEAIS,  
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,  
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER  
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN  
Madame Nadine GRANDJEAN Monsieur Dominique LELIEVRE

Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon,  
Monsieur Olivier Lefauchaux, a donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean,  
Madame Coralie Chauvette, absente,  
Madame Emilie Pinard, absente,

*Madame Gaby Prian-Thomas est nommée secrétaire de séance.*

---

## A l'ordre du jour :

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2017.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2017.

**Autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2018. Délibération.**

**CCL/Convention de mise à disposition du conseiller de prévention. Délibération.**

**Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants**

**(volet 3 ter « sécurité sur RD en agglomération ») :**

**Demande de subvention pour le projet RD11 phase 2. Délibération.**

**Adoption du projet. Délibération.**

**DETR 2018. Plan de financement. Délibération.**

**Travaux :** Devis en cours

**Divers :** Courriers reçus.

Informations et questions diverses.

---

## Approbation Conseils municipaux :

**Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2017.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2017 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

**Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2017 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

**Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2017.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

# Autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2018. Délibération.

République Française, Département LOIRET (45), Commune de Sigloy

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 février 2018

Référence
2018-02-3

Objet de la délibération
Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2018

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

Date de la convocation
3/02/2018

Date d'affichage
10/02/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le 14/02/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix huit et le 7 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEOIS, Maire.

**Présents** : Madame Patricia BOURGEOIS,  
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,  
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER  
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN,  
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Dominique LELIEVRE

*Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon*  
*Monsieur Olivier Lefaucheur a donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean*  
*Madame Coralie Chauvette absente*  
*Madame Emilie Pinard absente*

*Madame Gabrielle Prian-Thomas a été nommée secrétaire de séance.*

### Objet de la délibération:

### Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2018

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« jusqu'à l'adoption du budget [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le maire) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25 % des crédits ouverts en section d'investissement en 2017 (hors crédits afférents au remboursement de la dette) selon le tableau ci-dessous :

Chapitres	Budget 2017 (en €)	Limite légale du CGCT (25 % des crédits ouverts en 2017)	Proposition du conseil municipal
Chapitre 20	22 280,00 €	5 570,00 €	5 570,00 €
Chapitre 21	627 758,60 €	156 939,65 €	156 939,65 €
Chapitre 23	37 551,70 €	9 387,93 €	9 387,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>687 590,30 €</b>	<b>171 897,58 €</b>	<b>171 897,58 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patricia BOURGEOIS

## CCL/Convention de mise à disposition du conseiller de prévention. *Délibération.*

République Française, Département LOIRET (45), **Commune de Sigloy**

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du mercredi 7 février 2018**

Référence
<b>2018-02-4</b>

Objet de la délibération
Approbation de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention entre la CCL et la commune de Sigloy

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

Date de la convocation
3/02/2018

Date d'affichage
10/02/2018

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le 14/02/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix huit et le 7 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS, Maire.

**Présents :** Madame Patricia BOURGEAIS,  
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,  
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER  
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN,  
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Dominique LELIEVRE

*Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon  
Monsieur Olivier Lefaucheur a donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean  
Madame Coralie Chauvette absente  
Madame Emilie Pinard absente*

*Madame Gabrielle Prian-Thomas a été nommée secrétaire de séance.*

#### **Objet de la délibération:**

#### **Approbation de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention entre la CCL et la commune de Sigloy**

Les communes de Bouzy-la-Forêt, Darvoy, Donnery, Férolles, Ingrannes, Ouvrouër-les-Champs, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Sandillon, Sigloy, Sully-la-Chappelle et son syndicat, Vitry-aux-Loges ainsi que la Communauté de Communes des Loges, ont souhaité recruter un conseiller de prévention pour mutualiser cette fonction.

Recrutée par la Communauté de Communes des Loges, cette personne sera mise à disposition des communes. Cette mise à disposition est réglée via une convention de mise à disposition qui en fixe les conditions.

La convention prévoit la mise à disposition pour une durée de 3 ans, renouvelable par période de trois ans. Le coût de la mise à disposition est calculé sur la base des coûts prévisionnels attachés à la fonction de conseiller de prévention (coûts salariaux, déplacements, matériels) au prorata du nombre d'agents.

Le coût pour l'année N+1 est communiqué chaque année aux communes entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre N afin d'être pris en compte lors de la préparation budgétaire. La participation des communes s'élève à 137,18 € par agent pour l'année 2018.

Pour la commune de Sigloy l'effectif retenu (juin 2017) est de 4, la participation de la commune de Sigloy est de 549 € pour l'année 2018.

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition et qui peuvent être résumées ainsi : assister et conseiller l'autorité territoriale ou son représentant dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

L'agent recruté prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La mise à disposition des communes sera effective à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 12 décembre 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,



de soutien aux projets structurants (volet 3 ter « sécurité sur RD en agglomération » auprès de la Direction des relations avec les territoires du Département du Loiret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, AUTORISE madame le maire, à déposer une demande de subvention auprès du Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patricia BOURGEAIS

**Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants  
(volet 3 ter « sécurité sur RD en agglomération » :  
Adoption du projet. *Délibération.***

République Française, Département LOIRET (45), **Commune de Sigloy**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 7 février 2018**

Référence
<b>2018-02-2</b>

L'an deux mil dix huit et le 7 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS, Maire.

Objet de la délibération
Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants (volet 3 ter) « sécurité sur RD en agglomération » : Adoption du projet

**Présents** : Madame Patricia BOURGEAIS,  
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,  
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER  
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN,  
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Dominique LELIEVRE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

*Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon  
Monsieur Olivier Llefauchoux a donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean  
Madame Coralie Chauvette absente  
Madame Emilie Pinard absente  
Madame Gabrielle Prian-Thomas a été nommée secrétaire de séance.*

Date de la convocation
3/02/2018

**Objet de la délibération :**  
**Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants  
(volet 3 ter « sécurité sur RD en agglomération » :  
Adoption du projet communal « RD11 phase 2 » suite à l'audit sécurité.**

Date d'affichage
10/02/2018

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le maire rappelle au conseil municipal les dispositifs de soutien financier aux projets structurants de la Direction des relations avec les territoires du Département du Loiret, et plus particulièrement le nouvel appel à projets (volet 3 ter) pour des travaux de sécurité sur les routes départementales en agglomération à destination des communes et des groupements de communes.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en PREFECTURE  
Le 14/02/2018

L'enveloppe budgétaire de 4 M€ pour les 4 années à venir (2018/2021) sera ventilée par canton au regard de trois critères :

Et

- les richesses et charges du territoire,
- le linéaire de voirie départementale.

Publication ou notification du :

Ce nouveau dispositif permet à notre commune de solliciter une demande de subvention pour poursuivre son projet d'aménagement sécuritaire de la

RD11 (suite à l'audit de sécurité effectué en 2015), pour les tranches suivantes :

1. Tranche ferme :

RD11 routes de Châteauneuf et de Tigy (185 m) pour un montant HT de 180 K €

2. Tranche conditionnelle 1 :

RD11 routes de Châteauneuf et de Tigy (290 m) pour un montant HT de 140 K €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE le projet communal « RD11 phase 2, tranche ferme et tranche conditionnelle 1 » dans le cadre du dispositif de soutien financier aux projets structurants du canton de Saint-Jean-Le-Blanc, et plus particulièrement l'appel à projets (volet 3 ter) pour des travaux de sécurité sur les routes départementales en agglomération à destination des communes et des groupements de communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire, Patricia BOURGEAIS

## DETR 2018. Plan de financement. Délibération.

République Française, Département LOIRET (45), Commune de Sigloy

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 février 2018

Référence
2018-02-5

L'an deux mil dix huit et le 7 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS, Maire.

Objet de la délibération
Réhabilitation et mise en conformité de la mairie, DETR et plan de financement

**Présents** : Madame Patricia BOURGEAIS,  
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,  
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER  
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN,  
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Dominique LELIEVRE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon  
Monsieur Olivier Lefauchaux a donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean  
Madame Coralie Chauvette absente  
Madame Emilie Pinard absente

Madame Gabrielle Prian-Thomas a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation
3/02/2018

**Objet de la délibération:**  
**Réhabilitation et mise en conformité de la mairie,**  
**DETR et plan de financement**

Date d'affichage
10/02/2018

Madame le maire informe le conseil municipal que suite au dépôt du dossier de demande de subvention DETR 2018, les services de l'Etat nous demande de faire apparaître le plan de financement en complément de la délibération 2018-02-05.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 392 836 € HT, et se décompose comme suit :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en PREFECTURE  
Le 14/02/2018

Et

Publication ou notification du :

<b>Coût des travaux</b>	
Gros œuvre (trémies et escalier)	53 000,00
Rénovation toiture	35 450,00
Isolation et plafonds	66 500,00
Menuiseries extérieures	14 516,00
Volets roulants	6 194,00
Menuiseries intérieures	12 600,00
Plomberie / Chauffage	36 600,00
Electricité	30 180,00
VMC	18 120,00
Peinture	16 620,00
Revêtements des sols	55 120,00
Divers et mobilier	12 000,00
Baie brassage informatique	3 500,00
Honoraires architecte	23 536,00
Honoraires économiste	8 900,00
	<b>392</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>836,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement  
des Territoires Ruraux pour l'exercice 2018, au taux le plus élevé, soit 50 %,  
APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

- DETR 2018	196 418 € HT
- Contrat Régional de Pays	45 400 € HT
- Emprunt	151 018 € HT

Soit un total de : 392 836 € HT

SOLLICITE un préfinancement à hauteur de 30 % du montant de la  
subvention,

AUTORISE, Madame le maire, à signer tous les documents nécessaires à la  
réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patricia BOURGEOIS

#### **Travaux : Devis en cours**

- Toiture de la bibliothèque : déclaration faite auprès de l'assurance suite au coup de vent qui a endommagé la toiture, demande de devis de réparation.
- Ecole : sécurisation de l'accès à l'école par un visiophone dans la salle des Atsem et dans la garderie.
- Suite à l'intervention d'ENEDIS pour le déplacement de compteur dans la sacristie, la société IRALI va intervenir pour déplacer les tableaux électriques.
- Intervention de la Société Bouhours suite à un problème de fonctionnement de la chaufferie de la salle des fêtes. Le problème se situant au niveau du compteur de la chaufferie, un devis de remplacement de ce compteur est en attente.
- La gazinière de la salle des fêtes présente quelques problèmes de fonctionnement. Des pièces de rechange sont en commande.

#### **Divers :**

Courriers reçus :

- Préfecture : retour des ADAP des ERP.
- Jean-Pierre Sueur : copie du courrier adressé à Monsieur le Préfet suite à la rencontre avec le président du SIBL, les maires, les associations foncières et agriculteurs concernés par les lourds dysfonctionnements sur les collecteurs destinés à l'évacuation des eaux de drainage agricole et des eaux pluviales dans le secteur géographique correspondant aux communes de Férolles, Guilly, Neuvy-en-Sullias, Tigy, Vienne-en-Val et Sigloy.

Informations diverses :

- Travaux de renforcement des digues : arrêt d'une semaine dû aux intempéries.
- L'Auberge de Sigloy a obtenu, pour le village le label « Village Gourmand ».

Fin de séance : 21 h 30